



Département du Doubs  
Arrondissement de Montbéliard  
Canton de Maîche

**n°2024 – 041**

Commune de DAMPRICHARD - 25450  
Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal

## **SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 19 novembre, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois de novembre.

<b>Membres en exercice : 16</b>		<b>Secrétaire de séance : Martial CORDIER</b>
Présents : 15	Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL,	
Absents : 1	Christine TREDANT	
Procurations : 1	Christine TREDANT donne procuration à Anthony MERIQUE	
Ayant pris part au vote : 16	Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL, Christine TREDANT	

### **Délibération n°2024 – 041 :**

*Objet : Convention avec le SYDED pour l'enfouissement des réseaux*

Le Maire informe l'Assemblée que le projet de voirie pour 2025, soit la réfection de la place de la Mairie, est l'occasion d'entreprendre au préalable divers travaux d'enfouissement des réseaux.

C'est pourquoi il a sollicité le Syndicat Mixte d'Énergies du Doubs (SYDED) afin de réaliser ces travaux moyennant une prise en charge financière conjointe dans le cadre d'une convention qui sera établie prochainement.

Le Maire présente les termes de cette convention, les plans des travaux entrepris ainsi que le coût de l'opération :

	<b>Montant</b>	<b>Taux de prise en charge</b>
<b>TOTAL ESTIMATION DES TRAVAUX</b>	<b>195 840.00 €</b>	<b>100.00%</b>
Prise en charge du SYDED	79 100.00 €	40.39%
Reliquat de la Mairie	116 740.00 €	59.61%

L'exposé du Maire étant entendu, l'Assemblée :

- décide de valider cette proposition de convention avec le SYDED pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux préalables au projet de voirie 2025,
- s'engage à financer les travaux correspondants
- autorise le Maire à signer la convention avec le SYDED ainsi que tout document afférent.

**Suffrages exprimés : 16**

Pour : 16

Contre : 0

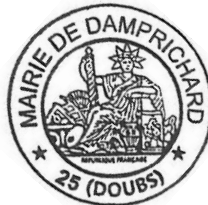
Abstention : 0

Pour extrait conforme,

La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le 29/11/2024
ID : 025-212501936-20241128-2024_041-DE

Berger  
Levrault



Le Maire,  
Anthony MERIQUE :